



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 11 février 2021 – A L'UNANIMITE

- ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2021 – Budget Principal – par nature, dont les crédits alloués, par chapitres, s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 21 411 800 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT : 6 069 603 euros
TOTAL 27 481 403 euros – A LA MAJORITE

- FIXE les taux des taxes directes locales à l'ensemble de la commune pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,19 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.72 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,22 % – A L'UNANIMITE

- FIXE les tarifs applicables pour l'année 2022 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicable aux dispositifs publicitaires, préenseignes et enseigne. DIT que la tarification classique sera de nouveau applicable à compter de l'année 2023 et fera l'objet d'une nouvelle délibération – A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2018-25 lot n°1 « Fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour les écoles et accueils de loisirs » avec la société CONVIVIO EVO –
A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société CONVIVIO EVO dans le cadre du marché n°2018-25 lot n°1 « Fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour les écoles et accueils de loisirs » – A L'UNANIMITE

- DECIDE de vendre les parcelles AV 538, AV 536, AV 448, AV 451, AV 486, AV 487, AV 492, AV 569 d'une contenance de 3874 m² au profit de la société Altarea Cogedim pour la somme de 1 196 400 € HT et AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autres documents nécessaires à la réalisation de cette transaction –
A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le Maire à signer un avenant avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) permettant d'augmenter le nombre d'emprises pouvant être maîtrisées par le biais de la vente de gré à gré ou du droit de préemption urbain dont bénéficie la ville dans le quartier du Bas Noyer – A L'UNANIMITE

- DECIDE du retrait de la délibération n°2018027 du 29 mars 2018 portant sur la vente de parcelles dans le quartier du Bas Noyer – A L'UNANIMITE

- DECIDE, au titre de la mutation, de modifier à compter du 29 mars 2021 :

- Un emploi de coordinateur (trice) sécurité, prévention de la délinquance et cadre de vie à temps complet.

DIT que la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Conseillers socio-éducatif, des animateurs territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

DECIDE de créer le poste de conseiller socio-éducatif à ajouter aux effectifs de la ville.

DECIDE, au titre de la mobilité interne, de créer à compter du 29 mars 2021 :

- Un emploi d'Aide ludothécaire à temps complet, afin d'effectuer les missions suivantes :

- Animation
- Entretien et maintenance des jeux et jouets
- Accueil du public
- Autres missions nécessaires à la réalisation du service public.

DIT que la rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture, des Adjoints d'Animation, des Adjoints Administratifs et des ATSEM.

DIT qu'il pourra être recouru temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire – A L'UNANIMITE

- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire « La Butte » en un groupe scolaire primaire – A L'UNANIMITE

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h08.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Monique MERIZIO, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 21h08), Emilie DA SILVA, Jennifer THEREAUX, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé et représenté :

- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT (jusqu'à 21h08)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.